

**CONVENTION 2023**  
*entre Terre d'ADELES et Bordeaux Métropole*

**Entre**

**L'association Terre d'ADELES**, dont le siège social est situé au 36 avenue de Magellan 33600 PESSAC représentée par son président, M Fabien Chassagne, dûment habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

**ci-après désigné « organisme bénéficiaire » Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Vice-Président, Patrick Papadato, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°2022/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 20 mai 2022.

**ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

**PREAMBULE**

La SRAA adoptée par le Conseil Métropolitain en novembre 2022 fait de l'agriculture et de l'alimentation deux priorités métropolitaines afin d'agir pour la santé des habitants et la préservation des espaces naturels métropolitains. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la transition écologique et sociale du territoire en prenant en compte l'intégralité du système alimentaire, de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, commercialisation et lutte contre le gaspillage alimentaire.

La SRAA, labellisée Projet Alimentaire de Territoire par le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire depuis mars 2023, porte un programme d'actions ambitieux de 45 actions thématiques (inscrites autour de 6 axes), qui répondent à 12 objectifs politiques.

Les 6 axes du programme d'actions du PAT sont :

- Axe A : Production agricole
- Axe B : Circuits courts et de proximité
- Axe C : Restauration collective
- Axe D : Alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous
- Axe E : Education, sensibilisation et valorisation
- Axe Z : Gouvernance (axe transversal)

Au regard de cette volonté affirmée par le Conseil métropolitain, Bordeaux Métropole a décidé de renforcer son soutien aux associations porteuses de projets agricoles et alimentaires. L'association Terres d'Adèles est partenaire de Bordeaux Métropole sur sa politique agricole métropolitaine depuis 10 ans. Elle participe également activement aux travaux du Conseil Agricole et Alimentaire (ex. – CCGAD) depuis sa création en 2017.

L'accompagnement des actions de Terre d'Adèles en 2023 permet en particulier de répondre aux enjeux des actions A7 (développer les espaces tests agricoles), B1 (développer un fonds d'aide aux circuits courts), E6 (sensibiliser les consommateurs à lutter contre le gaspillage) et D5

(renforcer les jardins collectifs).

En tant que membre du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole, Terres d'Adèles s'engage à poursuivre les objectifs du PAT de la Métropole et à participer aux travaux du Conseil Agricole et Alimentaire métropolitain.

Fondée le 21 novembre 2004 à Pessac, l'association Terre d'ADELES, Association pour le Développement d'Échanges Locaux Équitables et Solidaires, a pour but de promouvoir une production et une consommation écologiquement responsables, de créer et de faciliter les échanges commerciaux entre producteurs et consommateurs répondant à des critères de développement durable, socialement équitable, et de développer tout autre projet concourant à l'essor d'une économie solidaire. Elle a également comme objectif de participer à des actions de sensibilisation et d'éducation allant dans ce sens.

Depuis 2007, la commune de Pessac a mis à disposition de Terre d'ADELES 2,3 ha d'une friche. L'association a fait de ce terrain en déserrance un éco lieu dédié aux pratiques de jardinage naturel, de l'agro-écologie et plus globalement de la permaculture. Le Jardin d'ADELES est ainsi devenu une vitrine de ces pratiques via la volonté d'y auto produire fruits et légumes. Le jardin d'ADELES est ainsi à la fois un espace nourricier et un lieu de transmission. L'association a fait le choix de rétrocéder à la commune de Pessac, un hectare afin d'installer en lien avec le réseau des CIVAM, un espace test pour un maraîcher en devenir.

Le pilotage du Jardin d'ADELES est assuré par une coordination rassemblant des bénévoles de l'association. Ce mode de pilotage participatif est celui qui prévaut pour l'ensemble des activités de Terre d'ADELES. En 2023, Terre d'ADELES souhaite la création d'un poste d'intendant au Jardin d'ADELES, afin de continuer à l'accueil des publics divers et des jeunes, volontaires en service civique ou stagiaires tout au long de l'année.

L'intervention de l'association Terres d'ADELES se décline en 6 volets complémentaires :

- Initiation au jardinage naturel et à l'agroécologie pour développer l'autonomie alimentaire de tous (volet 1)
- Paniers d'ADELES (volet 2)
- Circuits courts en AMAP et achats groupés avec une vingtaine de produits locaux le plus souvent certifiés bio (volet 3)
- Accès à des fruits et légumes bio invendus (volet 4)
- Soutien aux producteurs en espace test (volet 5)
- De la terre à l'assiette pour initier à une cuisine saine, anti-gaspi et à partir de produits locaux (volet 6)

Au regard des orientations de la Stratégie de résilience agricole et alimentaire, l'association Terre d'ADELES et Bordeaux Métropole renforcent leur partenariat autour d'actions de l'installation, de la production et la commercialisation maraîchère et alimentaire à destination de la métropole bordelaise.

## **ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'association Terre d'ADELES pour l'année 2023.

L'association Terre d'ADELES s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre toute action lui permettant de mener à bien les 6 axes d'actions suivants.

### **Volet 1 – initiation au jardinage naturel et à l’agroécologie pour que chacun tende vers l’autonomie alimentaire via des actions de :**

- Sensibilisation (visites guidées du Jardin d’ADELES)
- Transmission de connaissances théoriques sur les techniques de bio intensif puis pratiques via des ateliers « Les mains dans la terre » au coeur des espaces de production collective
- Mise à disposition et accompagnement à l’entretien de parcelles individuelles (39 parcelles)
- Accompagnement pour élaborer et/ou corriger le design de sa parcelle (permaculture)

### **Volet 2 : les paniers d’ADELES**

A l’initiative d’une maraichère en difficultés, Terre d’ADELES a fait le choix depuis 2005, de produire tout ou partie des légumes proposés sous forme de paniers hebdomadaires à ses adhérents (60 familles).

Les légumes complémentaires sont acquis auprès de Julien Pesci maraîcher bio dans le Réolais. Cette partition permet d’assurer une régularité des approvisionnements, une complémentarité des productions en fonction des potentiels agronomiques de chaque site et des modes de production. Ce choix a permis le démarrage de l’activité de Julien Pesci.

### **Volet 3 : partenariat en AMAP et achats groupés avec une vingtaine de produits locaux le plus souvent certifiés bio**

Terre d’ADELES a créé la première AMAP de Gironde. Depuis, une trentaine de producteurs ont été soutenus. Actuellement près de 150 familles sont engagées dans les différents circuits courts que propose l’association. En 2023, Terre d’ADELES vise le maintien du nombre de contrats signés et le chiffre d’affaires reversés aux producteurs à 120.000 k€.

### **Volet 4 : Accès à des fruits et légumes bio invendus**

L’association organise trois collectes par semaine auprès du supermarché SOBio de Pessac. 15 tonnes de fruits et légumes ont été collectés en 2021.

En 2023, l’objectif est de maintenir le nombre de bénévoles et de bénéficiaires.

### **Volet 5 : soutien producteur en espace test**

Au nord du Jardin d’ADELES, le CIVAM PPML assure l’animation, sur un hectare d’un espace test. En 2021, une Pessacaise a terminé son parcours en espace test et a pu s’installer à son compte. Un autre Pessacais a depuis pris le relais.

Terre d’ADELES met à disposition une serre de 400 m<sup>2</sup> et fournit l’eau et l’électricité aux producteurs. En 2023, l’association va renouveler la convention avec le CIVAM PPML pour conforter l’activité économique de l’actuel maraîcher par l’achat de légumes par les adhérents contribuer à l’accueil de nouveaux maraîchers.

### **Volet 6 : « de la terre à l’assiette » pour initier tous à une cuisine saine, anti gaspi et à partir de produits locaux**

Ce volet recouvre deux dimensions :

- permettre à tous de cuisiner les fruits et légumes de saison issues des différentes filières de Terre d’ADELES
- promouvoir une cuisine anti gaspi tant vis à vis des produits qu’en ce qui concerne les modes de cuisson.

L'objectif en 2023 est d'animer 25 ateliers dont un week-end cuisson et séchage solaire, et l'organisation de 30 repas partagés.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer en 2023 à l'association une subvention totale de 30 000 €, déclinée ainsi :

- 10000€ pour le remplacement du plastique de la serre la construction d'un abri en bois pour l'accueil du public (investissement)
- 15000€ destinés à soutenir le développement des activités de l'association : distribution de paniers de légumes en partenariat avec des producteurs locaux, collecte d'invendus pour redistribution, soutien au producteur en espace-test, animation d'ateliers et organisations de repas, embauche d'un salarié pour l'accueil et l'animation du public (fonctionnement)
- 5000€ pour l'organisation d'une journée « Jardinons au naturel ! » multi acteurs autour des questions de l'agroécologie et de la permaculture (fonctionnement)

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme bénéficiaire, il appartient à cette dernière de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

## **ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivante :

Pour la **subvention d'investissement de 10 000 €** :

- 70 % soit la somme de 7 000 € après la signature de la présente convention ;
- 30 % soit la somme de 3 000 € l'année N+1 sur présentation des documents prévus par les dispositions contractuelles conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

Les deux **subventions en fonctionnement d'un montant total de 20 000 €** ont, elles, été versées courant janvier 2023 lors du vote du budget primitif.

## **ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS**

L'association s'engage à **fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable**, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le budget définitif de l'action ou de la manifestation
- un compte rendu quantitatif, qualitatif et financier, du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3 (compte rendu financier) de la présente convention et définis d'un commun accord entre les deux parties.

Ces deux documents seront signés par le président de l'organisme bénéficiaire ou toute personne habilitée.

A défaut de communication du document susmentionné dans les délais impartis auprès de Bordeaux Métropole (au plus tard, six mois après clôture de l'exercice comptable), l'organisme est réputé renoncer au versement de de la subvention.

## **ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS**

L'association fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

L'association s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'association devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

A cette fin, l'association conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

## **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Elle devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole, notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole, sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10. EXECUTION**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

## **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 12. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

## **ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

## **ARTICLE 14. PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Projet
- Annexe 2 : Modèle de compte-rendu financier

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

**Pour Bordeaux Métropole :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

**Pour l'association :**

Monsieur le Président de Terre d'ADELES  
36 avenue de Magellan 33600 PESSAC

**Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le**

**Pour Bordeaux Métropole  
Patrick Papadato, Vice-Président**

**Pour l'association Terre d'ADELES  
Fabien Chassagne, Président**

## **Annexe 1 Projet Terre d'ADELES**

### **«Système alimentaire pour tous au jardin d'ADELES»**

Depuis 2007, la commune de Pessac a mis à disposition de Terre d'ADELES 2,3 ha d'une friche. L'association a fait de ce terrain en déserrance un éco-lieu dédié aux pratiques de jardinage naturel, de l'agroécologie et plus globalement de la permaculture. Le Jardin d'ADELES est ainsi devenu une vitrine de ces pratiques via la volonté d'y auto-produire fruits et légumes. Le jardin d'ADELES est ainsi à la fois un espace nourricier et un lieu de transmission. L'association a fait le choix de rétrocéder à la commune de Pessac, un hectare afin d'installer en lien avec le réseau des CIVAM, un espace test pour maraîcher.ère.s en devenir.

Le pilotage du Jardin d'ADELES est assuré par une coordination rassemblant des bénévoles de l'association. Ce mode de pilotage participatif est celui qui prévaut pour l'ensemble des activités de Terre d'ADELES. En 2023, nous allons créer un poste d'intendant.eau Jardin d'ADELES afin de continuer à accueillir des publics divers et des jeunes, volontaires en service civique ou stagiaires et des jeunes, volontaires en service civique ou stagiaires tout au long de l'année.

#### **1) «Alimentaire système pour tous au jardin d'ADELES» comporte six volets complémentaires:**

- Initiation au jardinage naturel et à l'agroécologie pour développer l'autonomie alimentaire de tou.te.s(volet 1)
- Paniers d'ADELES (volet 2)
- Circuits courts en AMAP et achats groupés avec une vingtaine de produits locaux le plus souvent certifiés bio (volet 3)
- Accès à des fruits et légumes bio invendus (volet 4)
- Soutien producteur-trice.s en espace test(volet 5)
- De la terre à l'assiette pour initier tou.te.s à une cuisine saine, anti-gaspi et à partir de produits locaux(volet 6)

Dans «tou.te.s», nous entendons toutes les générations, tous les revenus, toutes les capacités physiques et intellectuelles. Terre d'ADELES promeut la mixité sociale en adaptant ses accueils et formes de partage: création de bacs surélevés pour permettre à des personnes en situation de handicap physique de jardiner, ateliers auto-production pour salariés d'un ESAT ADAPEI, tarification modulée selon les revenus pour accéder à des parcelles individuelles de potager, accès hebdomadaire à des cagettes de 10 kg fruits et légumes bio invendus pour 1 € et 1 h de participation au tri... Terre d'ADELES a le souci permanent de brasser les publics dans une logique de non-discrimination. Nos propositions sont résolument intergénérationnelles et solidaires.



Elles s'appuient sur une logique de transmission fondée sur l'éducation populaire. A Terre d'ADELES, on apprend de tou.te.s. Le partage des connaissances, des savoir-faire est permanent et à tout niveau. Les échanges ont lieu à la fois sur le terrain, sous la forme notamment d'ateliers, et via internet, l'association mettant en lien ses adhérent.e.s dans le cadre de nombreuses listes de diffusion/discussion et d'un site internet sous la forme d'un wiki. Ainsi Terre d'ADELES est à la fois un acteur de terrain et un agitateur d'idées virtuel, promotrice d'Echanges Locaux, Equitables et Solidaires.

**Volet 1: initiation au jardinage naturel et à l'agroécologie pour que chacun tende vers l'autonomie alimentaire** via des actions de:

- **Sensibilisation:** visites guidées du Jardin d'ADELES en s'appuyant sur le parcours pédagogiques «La nature allié du jardinier» (sol et jardin vivants) et des espaces de démonstration: aires de compostage (en box classique, vermicompostage et compostage de toilettes sèches), espaces de fabrication et d'utilisation de purins (alternatives naturelles aux intrants chimiques de synthèse), mandala, spirale aromatique, haies sèches, tour à feuille, cultures sur buttes, sol en lasagne, coffrage, paillage...

**Public visé :** grand public adulte, groupes sur demande, structures d'enseignement, jardiniers amateurs, animateurs de jardins partagés ...

**Nombre :** 1 visite programmée par mois (Dimanche d'ADELES –150 personnes/an), accueil de 10 groupes (150 personnes), 2 journées Team Building pour salariés d'entreprise (40 personnes)...

- **Transmission** de connaissances théoriques sur les techniques de bio-intensif puis pratiques via des ateliers «Les mains dans la terre» au cœur des espaces de production collective (serre à semis, 400m2 de serre de production, 5000 m2 en plein champ –cultures sur buttes de 25 m) : soin apporté au développement de la biodiversité (création de point d'eau, nichoirs, haies fruitières, haies vives ou sèches, hôtel à insectes), apprentissage de différentes techniques de semis, de bouturage, utilisation d'outils spécifiques (gabarit à semis, grelinette, houe...), enrichissement du sol(couverts végétaux, légumineuses, purins, thé de compost, compost, paillage...), stratégie de lutttes contre les ravageurs (prévention et traitement), association de plantes, plan et rotation de cultures (connaissances et besoins des différents végétaux),

**Public visé:** 10 jeunes adultes en service civique ou stage, 30 jardiniers novices, 30 jardiniers déjà détenteurs de jardin, 20 animateurs de jardins partagés,

- **Mise à disposition et accompagnement** à l'entretien de parcelles individuelles : 39 parcelles de 40m2, bacs surélevés adaptés aux personnes en situation de handicap physique, mise à disposition de buttes pour groupes notamment de personnes en situation de handicap psychique.

**Public visé :** 25 jardiniers novices dont 10 personnes en situation de handicap, 30 jardiniers amateurs dont 10 en situation précaire.

- **Accompagnement** pour élaborer et/ou corriger le design de sa parcelle (permaculture): participation aux temps d'échange «mon jardin en permaculture».

**Public visé :** 5 jeunes en service civique et 10 jardiniers amateurs (appui à l'évolution de leurs jardins pour les rendre plus nourriciers).

## **Volet 2 : les paniers d'ADELES**

A l'initiative d'une maraichère en difficultés, Terre d'ADELES a fait le choix depuis 2005, de produire tout ou partie des légumes proposés sous forme de paniers hebdomadaires à ses adhérents. C'est ainsi qu'est né le jardin d'ADELES.

Une serre à semis, 400 m<sup>2</sup> de serre de production et 5.000 m<sup>2</sup> en plein champ sont dévolus, au Jardin d'ADELES, à ces productions très locales qui représentent selon les années entre 20 et 50 % des légumes fournis. L'association Place Aux Jardins, issue de Terre d'ADELES, assure le suivi des plans de culture et transmet chaque semaine des consignes adaptées aux participants aux ateliers « les mains dans la terre », à savoir des bénéficiaires de paniers, des adhérents de l'association des volontaires en service civique, des groupes, stagiaires...

Les légumes complémentaires sont acquis auprès de Julien Pesci maraîcher bio dans le Réolais. Cette partition permet d'assurer une régularité des approvisionnements, une complémentarité des productions en fonction des potentiels agronomiques de chaque site et des modes de production. Ce choix a permis le démarrage de l'activité de Julien Pesci. Nous lui assurons désormais un revenu régulier.

**Objectifs 2023** : maintien du nombre de familles abonnées (60) –recherche d'une plus grande autonomie de Terre d'ADELES dans l'organisation de la production–développement des ateliers « les mains dans la terre ».

## **Volet 3 : partenariat en AMAP et achats groupés avec une vingtaine de produits locaux le plus souvent certifiés bio**

Terre d'ADELES a créé la première AMAP de Gironde. Depuis, une trentaine de producteurs ont été soutenu, soit dès leur démarrage, soit dans une phase de développement et pour deux d'entre eux jusqu'à leur départ en retraite. Nous avons fait le choix d'établir des liens avec, lorsque la production le permet, des producteurs certifiés bio, ceux que nous considérons faisant le plus d'efforts en faveur de la préservation du vivant et de la qualité des produits. Actuellement près de 150 familles sont engagées dans les différents circuits courts que propose l'association (fruits, . Terre soutient ainsi 20 producteurs girondins ou issus des départements limitrophes.

**Objectif 2023** : maintenir le nombre de contrats signés et le chiffre d'affaires reversés aux producteur.trice.s à 120.000 k€.

## **Volet 4 : Accès à des fruits et légumes bio invendus**

Organisation de trois collectes par semaine auprès du supermarché SOBio de Pessac. 15 tonnes de fruits et légumes collectés en 2021. Tri des fruits et légumes assurés par une vingtaine d'adhérents de Terre d'ADELES, des volontaires en service civique ainsi que des bénévoles de la Conférence St Vincent de Paul de Pessac. Redistribution des légumes et fruits comestibles auprès des trieur.euse.s ainsi qu'en direction d'habitant.e.s en difficulté du quartier Arago-La Chataigneraie et de la résidence sociale/habitat Jeunes Cité des métiers toute proche. 9 tonnes sont récupérées par les participants. Le reste est valorisé sous forme de compostage au jardin d'ADELES.

**Public visé** :35 jeunes adultes en service civique, stagiaires ou résidents de la Cité des Métiers (Pessac), 50 familles dont 35 connaissant des difficultés financières

**Objectifs 2023** : maintien du nombre de bénévoles et de bénéficiaires. Le tonnage collecté étant lié au mode de vente de l'enseigne, nous ne pouvons pas en assurer la quantité à venir.

#### **Volet 5: soutien producteur-trice.s en espace test**

Au nord du Jardin d'ADELES, le CIVAM PPML assure l'animation, sur un hectare d'un espace test. En 2021, une Pessacaise a terminé son parcours en espace test et a pu s'installer à son compte. Un autre Pessacais a depuis pris le relais.

Lors de la remise de cet hectare à la commune de Pessac, Terre d'ADELES a mis à disposition une serre de 400 m<sup>2</sup>. L'association fournit eau et électricité aux producteur.trice.s. Elle leur donne accès à ses locaux techniques (cuisine, toilettes sèches...) et permet une vente directe des légumes à ses adhérents. Une convention avec le CIVAM PPML est établie. L'enjeu de ce partenariat est, pour Terre d'ADELES, de soutenir de nouvelles installations en maraîchage bio notamment par des personnes habitant le secteur. Ce partenariat au quotidien évite l'isolement que peuvent rencontrer des personnes qui débutent.

**Objectifs 2023**: renouveler la convention avec le CIVAM – conforter l'activité économique de l'actuel maraîcher par l'achat de légumes par les adhérents - contribuer à l'accueil de nouveaux maraîchers.

#### **Volet 6: «de la terre à l'assiette» pour initier tou.te.s à une cuisine saine, anti-gaspi et à partir de produits locaux**

Ce volet recouvre deux dimensions:

- permettre à tou.te.s de cuisiner de saison les fruits et légumes de saison issues des différentes filières de Terre d'ADELES
- promouvoir une cuisine anti-gaspi tant vis-à-vis des produits qu'en ce qui concerne les modes de cuisson.

Terre d'ADELES possède pour cela une cuisine en intérieur et une cuisine d'été ainsi qu'une flotte de fours à bois, solaires et marmites norvégiennes. L'association est relais de INTI Sud soleil, association de solidarité internationale spécialisée dans les modes de cuisson alternatif à l'utilisation de bois, d'électricité et de gaz. Inti Sud Soleil a formé des bénévoles de Terre d'ADELES à ces pratiques.

La transmission des pratiques a lieu sous forme d'ateliers débouchant très souvent sur des repas partagés:

- apprendre à cuisiner les légumes de saison et les restes,
- apprendre à conserver les légumes produits (conserves, lactofermentation, séchage),
- formation à la cuisine économe en énergie ou bas carbone (différents cuiseurs et séchoirs solaires, marmite norvégienne, four à bois amélioré)

**Public visé** : 10 jeunes adultes en service civique ou stage, 30 autres participant.e.s. aux ateliers – 150 convives mobilisés pour partager les repas

**Objectifs 2023** : animation de 25 ateliers dont un week-end cuisson et séchage solaire, organisation de 30 repas partagés.

## **2) SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT - « Deux toits pour apprendre à jardiner au naturel »**

Installé depuis 2007 au 36 avenue Magellan à Pessac, le jardin d'ADELES est aujourd'hui l'un des rares lieux de production alimentaire de Bordeaux Métropole pilotés par et pour les consomm'acteurs du territoire. Les quelques 300 familles membres bénévoles de l'association Terre d'ADELES, ainsi que les volontaires en service civique, œuvrent au quotidien pour produire des légumes de saison, sains et cultivés sans produits chimiques, sur le territoire de la métropole.

Cependant, pour la pratique de ce maraîchage en ville, il est indispensable de disposer de matériels en bon état qu'il convient de renouveler régulièrement. La bache de la serre principale, de 50 m de long et dont la

durée de vie n'excède pas 5 ans, arrive en fin de vie et doit être remplacée au cours de l'année 2023. Il est donc demandé un financement permettant de couvrir le remplacement de ladite bâche, les frais de matériels connexes (armatures, vis, barres...). Un devis auprès d'un fournisseur a été réalisé en avril 2022 et est ajouté au présent dossier, même si le coût des matériaux a depuis évolué à la hausse (TdA–investissement-PJ1.pdf).

En outre, des frais de mise en place de la bâche par un professionnel sont également couvrir. En effet, pour sa bonne mise en œuvre, le montage d'un tunnel d'une telle longueur doit être réalisé sous la conduite d'un professionnel qui réalise ou qui encadre le chantier.

Enfin, depuis 2010 et l'embauche d'une salariée faisant la promotion des modes de vie durables sur le territoire métropolitain, nous réalisons un nombre croissant de visites auprès d'un public très divers: écoles, personnes en situation de handicap, familles bénévoles, volontaires en service civique, représentants des collectivités territoriales... Celles-ci se déroulent au jardin d'ADELES, quelles que soient les saisons et donc quelles que soient les conditions météorologiques, sans qu'aucun abri ne permette de regrouper les visiteurs.

Ainsi, nous souhaitons disposer d'une structure permettant de recevoir du public extérieur dans de bonnes conditions et ce quelles que soient les conditions météorologiques. Ce local permettra également d'améliorer les conditions de travail du personnel, des jeunes volontaires ou stagiaires et de nos voisins maraîchers en espace test. Les investissements identifiés sur ce poste comprennent la construction d'une structure en bois de moins de 20 m<sup>2</sup> servant de lieu d'accueil du groupe de visiteurs et son équipement. Un devis a été réalisé en 2020 et est ajouté au présent dossier (TdA–investissement-PJ2.pdf). Une telle installation permettrait à la fois d'accueillir et d'informer le public par tout temps, tout en ayant un impact écologique plus faible qu'une construction classique en dur. Une déclaration préalable a été déposée en 2020 et obtenue.

### **3) SUBVENTION POUR MANIFESTATION - Journée Portail Ouvert «Jardinons au naturel »**

Après trois années d'interruption, au cours desquelles le contexte sanitaire n'a pas permis à l'association d'ouvrir en grand ses portes à un nouveau public, plus large et plus nombreux, il nous paraît indispensable d'organiser à nouveau une Journée Portail Ouvert en octobre 2023.

Habituellement organisée une fois par an, cette manifestation rassemble de nombreux habitant.e.s de la métropole, l es adhérents de Terre d'ADELES et l'ensemble de ses partenaires (associations, producteurs, représentants de la ville de Pessac et de Bordeaux Métropole), pour échanger autour des thèmes de l'agroécologie et de la permaculture, en partageant un repas fait maison, au jardin, et donc porteur de sens, agrémenté de plusieurs visites pédagogiques et d'ateliers de démonstration.

Cependant, la dernière manifestation de ce type remonte à 2019 et le nombre de nouvelles adhésions à notre projet associatif n'est pas celui escompté alors que l'urgence climatique, sociale et alimentaire nous impose de modifier nos pratiques de production.

Aussi, dans la continuité des politiques publiques menées par Bordeaux Métropole, nous souhaitons accentuer la promotion des modes de production alimentaire, biologique et locale, en milieu urbain et à destination de tous les publics, tels que nous les pratiquons à Terre d'ADELES. En ce sens, nous désirons organiser une grande manifestation dénommée « Jardinons au naturel! » en octobre 2023 qui se déroulera au jardin d'ADELES, avenue Magellan à Pessac et qui rassemblera:

- les adhérent.e.s bénévoles et volontaires en service civique de l'association;
- les associations partenaires (Place Aux Jardins, Ligue de Protection des Oiseaux, mouvement Colibris, INTI, Alternatiba., Au Ras du sol...);
- des intervenants extérieurs (chercheurs, maraîchers, jardiniers);
- les établissements publics partenaires (ADAPEI, services de la ville de Pessac et de Bordeaux Métropole...);
- des animateurs de jardins partagés en lien avec l'association Place Aux jardins ;

– tout public extérieur car cette journée se veut accessible à tout.e.s et s'adresse autant aux initiés à l'agroécologie qu'aux novices.

L'objectif de la journée est de promouvoir, pratiquer, échanger et discuter autour de l'agroécologie et la permaculture par :

– l'organisation d'une conférence-débat en présence d'intervenants extérieurs reconnus tels que Marc Dufumier ou Jean-Marie Lespinasse, ayant œuvré depuis longtemps en faveur d'une agriculture paysanne plus respectueuse du vivant ;

– des ateliers de démonstration et de mise en pratique de l'agroécologie au jardin d'ADELES ; la construction de «lasagnes» sera par exemple proposée;

– plusieurs visites pédagogiques du jardin d'ADELES organisées tout au long de la journée et qui présenteront les pratiques permacoles de l'association, de la mise en culture sur buttes, en passant par la création de points d'eau, de nichoirs et de haies sèches ou fruitières ;

– des ateliers proposés par les adhérents et les volontaires de l'association autour du compostage, de la cuisine économe (bas carbone) et du zéro déchet / zéro gaspi ;

– des stands, à caractère informatif et interactif, tenus par nos partenaires ;

– l'organisation d'un grand repas champêtre en milieu urbain, préparé à partir de produits locaux et bio, fournis par le jardin d'ADELES et les producteurs partenaires de l'AMAP.

Public visé : 300 personnes de tous âges venant de Bordeaux Métropole dont 50% ne connaissent pas ou peu l'agroécologie.

Objectifs de cette manifestation :

- faire connaître et rendre accessible au plus grand nombre le jardin naturel, l'agroécologie et la permaculture sur le territoire par l'échange, le goût et la pratique

- faire évoluer les jardins, terrasses et balcons des participant.e.s en espaces nourriciers.

**Annexe 2**  
**Modèle de compte-rendu financier**

**Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre de rendre compte de l'utilisation des fonds de concours accordés.*

**Nom du bénéficiaire :**  
**Intitulé de l'action :**

**1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION**

**Date(s) de la manifestation :**

**Durée de la manifestation (nombre de jours...) :**

**Fréquence de la manifestation (annuelle...) :**

**Manifestation  gratuite                       payante**

**Vente de produits et/ou services :  oui                       non**

**Visiteurs, participants :**

**Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre**

**L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

**2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION**

**2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé**

**2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...) :**

**2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif**

### Annexe 3 – Budget à l'investissement 2023 (montant TTC)

En euros TTC (€)	Budget Prévisionnel			
	Année 2023	Année 2023	Année 2024	TOTAL
<b>EMPLOIS</b>				
<b>Investissements</b>		16000	10000	26000
Incorporels				
Terrains				
Constructions		11000	10000	21000
Installations, aménagements				
Matériels, outils de production		5000		5000
<b>Besoin en fonds de roulement</b>		0		0
Constitution				
Accroissement				
<b>Échéances de crédit - remboursement de capital</b>		0		0
<b>Autres</b>		0		0
<b>TOTAL EMPLOIS</b>		16000	10000	26000
<b>RESSOURCES</b>				
<b>Apports en Fonds propres</b>				0
<b>Autofinancement</b>		6000	1000	7000
<b>Emprunts à moyen ou long terme</b>		0		0
obtenus				
à négocier				
<b>Credit Bail</b>		0		
obtenus				
à négocier				
<b>Aides</b>		10000	9000	19000
État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))				
Région				
Département			4000	
Bordeaux Métropole		10000		
Ville de Bordeaux				
Commune de Pessac			5000	
Organismes sociaux				
Fonds européens				
Autres (précisez)				
<b>Autres</b>				
<b>TOTAL RESSOURCES</b>		16000	10000	26000

## Annexe 4 – Budget en fonctionnement 2023

### BUDGET DE FONCTIONEMENT PREVISIONNEL DE TERRE D'ADELES ANNEE 2023

BUDGET DE FONCTIONEMENT PREVISIONNEL DE TERRE D'ADELES ANNEE 2023			
CHARGES (en euros)		PRODUITS (en euros)	
	Montant		Montant
<b>60 - Achats</b>	<b>30 880</b>	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>15 200</b>
Achats d'études et de prestations de service	5 400	Billetteries	1 000
Achats non stockés de matières et fournitures	16 380	Marchandises	6 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 500	Prestations de services	2 800
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 000	Produits des activités annexes	5 400
Fournitures administratives	500	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>49 300</b>
Autres fournitures	100		
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>7 000</b>		
Sous traitance générale	-		
Locations mobilières et immobilières	1 300	Région Nouvelle Aquitaine	8 000
Entretien et réparation	4 000	Département	3 000
Assurances	800	Bordeaux Métropole (Alimentaire système)	15 000
Documentation	500	Bordeaux Métropole (Investissement)	
Divers	400	Bordeaux Métropole (JPO 2023)	5 000
		Ville de Pessac	9 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>8 200</b>		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500		
Publicité, publications	1 000		
Déplacements, missions et réceptions	2 100		
Frais postaux et de télécommunication	800		
Services bancaires	300		
Divers	500		
		Organismes sociaux	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>150</b>	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunérations	150	Emplois aidés	
Autres impôts et taxes	-	Fondations privées	8 000
		Etat (services civiques)	1 300
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>23 170</b>		
Rémunérations du personnel	11 870		
Charges sociales	10 000	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>5 000</b>
Autres charges de personnel	1 300	Cotisations	5 000
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>100</b>	Autres	
<b>66 - Charges Financières</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>4 000</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>4 000</b>
<b>69 - Impôt sur les bénéfices ; Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>73 500</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>73 500</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	<b>86 300</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>86 300</b>
- Secours en nature		- Bénévolat	83 800
- Mise à disposition gratuite des biens et services	2 500	- Prestations en nature	2 500
- Personnel bénévole	83 800	- Dons en nature	
Montant de la trésorerie 2022 (montant estimatif)	5000,00 €		